

Part II

Logique mathématiques

On définit les notions suivantes :

- une **proposition** est un énoncé qui est soit vrai, soit faux ;
- Vrai (1) ou Faux (0) sont appelés **valeurs de vérité** ;

"d'ascenseur fonctionne"

20 ascenseurs numérotés de 1 à 20. de 5 est en panne

→ "l'ascenseur x est en panne".

- un **prédicat** est un énoncé contenant une ou plusieurs variables et qui se transforme en proposition suivant la valeur de ces variables. " $x + 7 = 12$ "
- un atome est une proposition ou un prédicat élémentaire qui ne dépend pas d'autre proposition ou prédicat.

"l'ascenseur fonctionne" est un atome .

"les deux premiers ascenseurs fonctionnent" n'est pas un atome

"ascenseur 1 fonctionne" et "ascenseur 2 fonctionne"

Definition 6.9 *Deux propositions sont dites logiquement équivalentes, ou plus simplement équivalentes, si elles sont toutes deux vraies ou toutes deux fausses.*

7 Propositions

7.1 Les connecteurs logiques

L’élaboration de nouvelles assertions à partir d’autres se fait en utilisant les connecteurs logiques de négation, de conjonction, de disjonction, d’implication et d’équivalence. Dans ce qui suit, P et Q désignent des assertions.

- La négation de P , notée $\neg P$, ou non P ou \overline{P} , est l’assertion qui est vraie si P est fausse et fausse si P est vraie.

P	\overline{P}
V	F
F	V

En théorie des ensembles on admet qu'il n'existe pas d'assertion P telle que P et \overline{P} soient toutes deux vraies. On dit que cette théorie est “non contradictoire”.

Definition 7.1 Un littéral est un atome ou sa négation.

- ↳ "l'ascenseur fonctionne"
- ↳ "l'ascenseur ne fonctionne pas"

- La conjonction de P et Q , notée $P \wedge Q$ (lire P et Q), est l'assertion qui est vraie uniquement si P et Q sont toutes deux vraies (et donc fausse dans les trois autres cas).

P	Q	$P \wedge Q$
V	V	V
V	F	F
F	V	F
F	F	F

- La disjonction de P et Q , notée $P \vee Q$ (lire P ou Q), est l'assertion qui est vraie uniquement si l'une des deux assertions P ou Q est vraie (donc fausse si P et Q sont toutes deux fausses).

P	Q	$P \vee Q$
v	v	v
v	f	v
f	v	v
f	f	f

- L'implication, notée $P \rightarrow Q$, est l'assertion qui est fausse uniquement si P est vraie et Q fausse

P	Q	$P \rightarrow Q$
F	V	V
F	F	V
V	V	V
V	F	F

(donc vraie dans les trois autres cas). On peut remarquer que si P est fausse, alors $P \rightarrow Q$ est vraie indépendamment de la valeur de vérité de Q . L'implication est à la base du raisonnement mathématique. En partant d'une assertion P (ou de plusieurs), une démonstration aboutit à un résultat Q . Si cette démonstration est faite sans erreur, alors $P \rightarrow Q$ est vraie et on notera $P \Rightarrow Q$ (ce qui signifie que si P est vraie, alors Q est vraie). Dans ce cas, on dit que P est une condition suffisante et Q une condition nécessaire. On peut remarquer que l'implication est transitive, c'est-à-dire que si P implique Q et Q implique R , alors P implique R .

7.2 Règles de calcul propositionnel

Avec le théorème qui suit, on résume quelques règles de calcul.

Theorem 7.2 Soient P, Q, R des propositions. On a les équivalences :

(i) commutativité :

$$(P \wedge Q) \Leftrightarrow (Q \wedge P)$$

$$(P \vee Q) \Leftrightarrow (Q \vee P)$$

$$\Delta P \Rightarrow Q \not\leftrightarrow Q \Rightarrow P$$

(sauf si $P \Leftarrow Q$)

(ii) associativité

$$(P \wedge (Q \wedge R)) \Leftrightarrow ((P \wedge Q) \wedge R)$$

$$(P \vee (Q \vee R)) \Leftrightarrow ((P \vee Q) \vee R)$$

(iii) distributivité :

P	Q	R	$(P \wedge Q) \vee (P \wedge R)$	$P \wedge (Q \vee R)$
V	V	V	V	V
V	V	F	V	V
V	F	V	V	V
V	F	F	F	F
F	V	V	F	F
F	V	F	F	F
F	F	V	F	F
F	F	F	F	F

$(P \wedge (Q \vee R)) \Leftrightarrow ((P \wedge Q) \vee (P \wedge R))$

$(P \vee (Q \wedge R)) \Leftrightarrow ((P \vee Q) \wedge (P \vee R))$

(iv) négations :

$$\left(\overline{\overline{P}}\right) \Leftrightarrow (P)$$

Lois de Morgan -

$P =$ "Ascenseur 1 fonctionne"
 $Q =$ "Ascenseur 2 fonctionne"

$P \vee Q$: je peux monter en ascenseur.

$\overline{P \vee Q}$: je prends les escaliers

$$(\overline{P \wedge Q}) \Leftrightarrow (\overline{P} \vee \overline{Q})$$

$$\overrightarrow{\overline{P} \wedge \overline{Q}}$$

$$(\overline{P \vee Q}) \Leftrightarrow (\overline{P} \wedge \overline{Q})$$

= les deux ascenseurs
ne fonctionnent pas.

$$(P \rightarrow Q) \Leftrightarrow (\overline{Q} \rightarrow \overline{P})$$

Cont^oraposée / .

$$(P \rightarrow Q) \Leftrightarrow (\overline{P} \vee Q)$$

P	Q	$P \rightarrow Q$	\overline{P}	$\overline{P} \vee Q$
F	V	V	V	V
F	F	V	V	V
V	V	V	F	V
V	F	F	F	F

$$\left(\overline{P\rightarrow Q}\right)\Leftrightarrow\left(P\wedge\overline{Q}\right)$$

- atome = Proposition qui ne dépend pas de "sous-proposition"
- littéral = atome ou sa négation.
- $P = \text{"l'ascenseur fonctionne"}$ ou $\bar{P} = \text{"l'ascenseur ne fonctionne pas"}$

7.3 Clauses et formes normales

Les clauses sont des expressions logiques de grand intérêt en informatique. On les définit ainsi.

Definition 7.3

"et" \wedge

- Une clause conjonctive est de la forme :

"ou" \vee $l_1 \wedge l_2 \wedge \dots \wedge l_n,$

- une clause disjonctive est de la forme :

$l_1 \vee l_2 \vee \dots \vee l_n,$

où les l_i sont des littéraux, c'est-à-dire des atomes ou des négations d'atomes.

les clauses sont des successions de littéraux reliés par le même opérateur logique

• "et" clause conjonctive

• "ou" clause disjonctive.

Note . Le plus souvent, le terme clause renvoie à la clause disjonctive.

" √ "

Definition 7.4 *On appelle forme normale une conjonction de clauses disjonctives.*

Pour exemple d'une forme normale, nous avons

$$(A \vee \neg B \vee \neg C) \wedge (\neg D \vee E \vee F).$$

Par contre,

$$A \wedge (B \vee (C \wedge D))$$

n'est pas une forme normale car un “et” est imbriqué dans un “ou”. On a le théorème suivant.

Theorem 7.5 Toute formule admet une forme normale qui lui est équivalente.

$$A \wedge (B \vee (C \wedge D))$$

distributivité de \vee sur \wedge .

$$\Leftrightarrow A \wedge ((B \vee C) \wedge (B \vee D))$$

Rappel: associativité du " \wedge "

$$(A \wedge B) \wedge C$$

$$= A \wedge (B \wedge C)$$

$$= A \wedge B \wedge C$$

$$\Leftrightarrow A \wedge (B \vee C) \wedge (B \vee D)$$

est bien une forme normale

en tant que conjonction
de clauses -

Son application se fera par l'utilisation des règles de calcul précédentes. Notre attention devrait d'ailleurs se porter très fortement sur l'équivalence

$$(P \rightarrow Q) \Leftrightarrow (\overline{P} \vee Q).$$

Si nous prenons une clause conjonctive et qu'elle implique un littéral q ,

$$\frac{(l_1 \wedge \dots \wedge l_n) \Rightarrow q,}{\neg l_1 \vee \dots \vee \neg l_n \vee q}$$

Hoi de Morgan

$$\neg \neg l_1 \vee \dots \vee \neg \neg l_n \vee q$$

est une clause avec
1 littéral non négatif.

autrement dit,

$$\bar{l_1} \vee \dots \vee \bar{l_n} \vee q.$$

Nous obtenons alors une nouvelle clause dont un seul littéral est positif. Il s'agit d'une clause de Horn qu'on définit ainsi.

Definition 7.6 *Une clause de Horn est une clause disjonctive avec au plus un littoral positif (non négatif).*

Notons que cette définition n'exclue pas de n'avoir que des littéraux négatifs

$$\bar{l_1} \vee \dots \vee \bar{l_n},$$

ce qui revient, par les loi de Morgan, à vérifier

$$l_1 \wedge \dots \wedge l_n.$$

Ces considérations sont la base de la programmation en PROLOG.

Notons que cette définition n'exclue pas de n'avoir que des littéraux négatifs

$$\bar{l_1} \vee \cdots \vee \bar{l_n},$$

ce qui revient, par les loi de Morgan, à vérifier

$$l_1 \wedge \cdots \wedge l_n.$$

Ces considérations sont la base de la programmation en PROLOG.

7.4 Modus ponens – Principe de résolution de Robinson

La règle du modus ponens s'écrit

$$\frac{p \quad p \rightarrow q}{q} \quad \text{||}$$

et se lit : de p et de “ p implique q ”, je déduis q . Puisque l’implication $p \Rightarrow q$ est équivalente à “non p ou q ”, la règle du modus ponens s’écrit

$$\frac{p \quad (\neg p \vee q)}{q}$$

On peut généraliser cette règle d'inférence logique aux clauses par le principe de résolution de Robinson qui suit. Partons d'une clause contenant p ,

$$(p \vee l_1 \vee \dots \vee l_n) \quad \text{clause contenant } p$$

et d'une implication de p ,

$$\textcolor{red}{\cancel{p}} \text{ implique une autre clause} \quad (p \Rightarrow m_1 \vee \dots \vee m_k) \iff (\neg p \vee m_1 \vee \dots \vee m_k),$$

alors on a $l_1 \vee \dots \vee l_n$ ou si p , le modus ponens nous dit qu'alors on a $m_1 \vee \dots \vee m_k$. Ainsi, on obtient $(l_1 \vee \dots \vee l_n \vee m_1 \vee \dots \vee m_k)$. On peut résumer le principe de résolution de Robinson ainsi

$$\frac{(p \vee l_1 \vee \dots \vee l_n) \quad (\neg p \vee m_1 \vee \dots \vee m_k)}{(l_1 \vee \dots \vee l_n \vee m_1 \vee \dots \vee m_k)}.$$